



### 1. IDENTIFICATION

**CODE DU PRODUIT :** TK151  
**NOM DU PRODUIT :** Frein filet  
**UTILISATION :** Pour usage professionnel et industriel  
**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** Toute utilisation non intentionnel  
**FOURNISSEUR:** Tec-N-Tec Inc.  
8244 Pascal-Gagnon  
Montréal, QC, H1P 1Y4  
Tel : (514)325-7777  
**TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :** CANUTEC : (613)996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION DU PRODUIT :**

- Provoque une grave irritation des yeux : catégorie 2
- Peut causer une irritation respiratoire : catégorie 1
- Provoque une irritation de la peau : catégorie 1
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
- Nocif pour les organismes aquatiques : Aquatic Chronic 3

**PICTOGRAMME :** (SGH 07)



**MENTION D'AVERTISSEMENT :**

- Danger

**MENTIONS DE DANGER :**

- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**CONSEIL DE PRUDENCE :**

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P312 Appeler un centre antipoison / un médecin en cas de malaise.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément aux réglementations officielles.

**AUTRES DANGERS :** Sans objet

**3. INGREDIENTS DANGEREUX**

NOM DU PRODUIT	NO. INDEX	%	NO. CE	N° CAS
Polyglycol diméthacrylate		85-90		25852-47-5
Triméthacrylate de propylidynétriméthyle		5-10	221-950-4	3290-92-4
Hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle	617-002-00-8	1-5	201-254-7	80-15-9
2'-phénylacétohydrazide		< 1	204-055-3	114-83-0

**4. PREMIERS SOINS**

**INHALATION** : Déplacer la personne à l'air frais et la mettre au repos. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**PEAU** : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

**YEUX** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. En cas de problèmes ou de symptômes persistants, consultez un ophtalmologiste.

**INGESTION** : Rincer immédiatement la bouche et boire de grandes quantités d'eau. Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

**SYMPTÔMES ET EFFETS IMPORTANTS** : Aucune information disponible

**MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL** : Traiter symptomatiquement.

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS** : Pulvérisateur d'eau, du dioxyde de carbone, de la poudre d'extinction sèche, de la mousse.

**AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS** : Jet d'eau

**DANGER SPÉCIFIQUES DU PRODUIT DANGEREUX** : Peut être libéré en cas d'incendie: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX** : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS** : Porter un appareil respiration autonome et un vêtement de protection chimique. En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les vapeurs. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les eaux de surface. Utiliser un jet d'eau pour protéger le personnel et refroidir les récipients en danger.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURE D'URGENCE** : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les gaz / vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle.

**MÉTHODE ET MATÉRIEAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE** : Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomée, liant acide ou liant universel, par exemple). Ventiler la zone touchée. Traiter le matériau assimilé conformément à la section concernant l'élimination des déchets. Nettoyer soigneusement la zone contaminée. Ne pas jeter à l'égout ou dans l'environnement aquatique. Empêcher la propagation sur de grandes surfaces (par exemple barrage ou installation de barrages pétroliers). En cas de fuite dans les eaux, le sol ou le système de drainage, les autorités compétentes doivent être informées.



### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION:

Assurer une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection appropriés. En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Mesures habituelles pour la prévention des incendies. Ne pas respirer les gaz / vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### CONDITIONS DE SÛRETÉ EN MATIÈRE DE STOCKAGE:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le contenant au sec. Ne pas stocker avec: Substances radioactives. Matières infectieuses. Peroxydes organiques. Oxydant solides. Liquides oxydants. Liquides et solides pyrophoriques. substances inflammables. Substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Substances toxiques non combustibles. Protéger contre: la lumière. Rayonnement UV / lumière du soleil. chaleur. refroidissement. humidité.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### PARAMÈTRE DE CONTRÔLE:

**Valeur limites d'exposition professionnelle** : À ce jour, aucune valeur limite nationale n'existe

**Contrôle d'ingénierie appropriés** : En cas de manipulation à l'air libre, utilisez si possible des appareils avec aspiration intégrée. Si l'aspiration de l'immédiate proximité est impossible ou insuffisante, une aération adéquate du lieu de travail doit être garantie.

#### Mesures de protection individuelle :

- *Mesures de protection et hygiène* : Fermez toujours les conteneurs hermétiquement après le retrait du produit. Ne pas manger, boire, fumer ou éternuer au lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et éliminer en toute sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail usagés ne doivent pas être utilisés en dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

- *Protection des yeux/du visage* : Protection oculaire appropriée. Lunette de sécurité hermétique (DIN EN 166).

- *Protection des mains* : Gants en caoutchouc (DIN EN 374). Matériau approprié: (Temps de pénétration >= 480 min, temps de pénétration (période d'utilisation maximale): 160 min) CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène). (0,5 mm) NBR (caoutchouc nitrile). (0,35 mm) FKM (caoutchouc fluoré). (0,4 mm) PVC (chlorure de polyvinyle). (0,5 mm) Caoutchouc butyle. (0,5 mm) Avant d'utiliser, vérifiez l'étanchéité. En cas de réutilisation, nettoyez les gants avant de retirer et ranger dans un endroit bien aéré. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance chimique avec le fabricant des gants.

- *Protection de la peau* : Porter des vêtements de protection. Tablier de laboratoire.

- *Protection voies respiratoires* : Protection respiratoire requise en cas de: ventilation insuffisante. Génération / formation d'aérosols Génération / formation de brouillard. Équipement de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Type: A / P2 / P3. La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz / vapeur / aérosol / particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassé, un appareil respiratoire à circuit fermé doit être utilisé!

- *Contrôle de l'exposition environnementale* : Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement aquatique.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence** : Liquide rouge

**Odeur** : Caractéristique (âcre)

**pH** : Non déterminé

**Point de fusion/point de congélation**: Non déterminé

**Point d'ébullition** : Non déterminé

**Point d'éclair** : Non déterminé

**Taux d'évaporation** : Non déterminé

**Inflammabilité (solide et gaz)** : Ininflammable

**Limite inférieure d'explosibilité** : Non applicable

**Limite supérieure d'explosibilité** : Non applicable

**Tension de vapeur** : Non déterminé

**Densité de vapeur** : Non déterminé

**Densité relative** : Non déterminé

**Solubilité dans l'eau** : Non déterminé

**Autres solvants** : <2% - Données concernant la directive 1999/13 / CE sur la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV-RL)

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non déterminé

**Température d'auto-inflammation** : Non déterminé

**Température de décomposition** : Non déterminé

**Viscosité cinématique** : Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Aucune information disponible

**Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

**Risques de réactions dangereuse** : Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants forts. Alcalis (alcalis), concentrés.

**Conditions à éviter** : Protéger contre: la lumière. Rayonnement UV / lumière du soleil. Chaleur. Refroidissement. Humidité.

**Matériaux incompatibles** : Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants forts. Alcalis (alcalis), concentrés.

**Produits de décomposition dangereux** : Peut être libéré en cas d'incendie: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Voies d'absorption** : Ce produit peut être absorbé par les voies respiratoire, cutanée et digestive.

**Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS/NOM CHIMIQUE	VOIE D'EXPOSITION	MÉTHODE	DOSE	ESPÈCES	SOURCE
3290-92-4 / Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	Oral	LD50	> 2000 mg/kg	Rat	ECHA
	Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	Lapin	ECHA
80-15-9 / hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle	Oral	LD50	382 mg/kg	Rat	IUCLID
	Dermique	LD50	500 mg/kg	Rat	RTECS
	Par inhalation	LC50	(200)mg/l	Souris	IUCLID
	Aérosol par inhalation	ATE	0,5 mg/l		
114-83-0 / 2'-phénylacétohydrazide	Oral	LD50	270 mg/kg	Souris	

**Irritation et corrosion de la peau** : Peu provoquer une irritation de la peau ou allergie.

**Irritation et lésions oculaires graves** : Provoque une grave irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Les personnes souffrant de problèmes de peau, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être utilisé dans des processus utilisant cette substance.

**Toxicité pour certains organes cibles** : Peut causer une irritation respiratoire. (2'-phénylacétohydrazide)

**Cancérogénicité / Toxicité pour la reproduction / Mutagénicité sur les cellules germinales** :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthacrylate de propylidynétriméthyle:

*Mutagénicité in vitro*:

Ligne directrice 471 de l'OCDE (Essai de mutation inverse sur des bactéries) = négatif. information bibliographique: dossier ECHA

Ligne directrice 476 de l'OCDE (Test de mutation du gène de cellules de mammifères in vitro) = négatif. Informations bibliographiques: Dossier ECHA

Ligne directrice 473 de l'OCDE (Test d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères) = positif (avec métabolisme).

Activation) = négatif (sans activation métabolique). information bibliographique: dossier ECHA

*Mutagénicité in vivo*:

Ligne directrice 486 de l'OCDE (Essai de synthèse de l'ADN non programmé avec des cellules de foie de mammifère in vivo) = négatif. information bibliographique: dossier ECHA

Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes des mammifères) = négatif. Informations bibliographiques: Dossier ECHA

Toxicité pour la reproduction: (45j, Rat.) DSENO => 900 mg / kg (pc) / jour; information bibliographique: dossier ECHA

Hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle:

*Mutagenicité in vitro:*

Ligne directrice 471 de l'OCDE (Essai de mutation bactérienne inverse) = positive. Littérature information: dossier ECHA

Aucune indication expérimentale de mutagenicité in vivo n'existe. information bibliographique: dossier ECHA

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicologie aquatique et terrestre :

No CAS /Nom Chimique	TOXICITÉ	METHODE	DOSE	DURÉE	ESPÈCES	SOURCE
3290-92-4 Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	Poisson - Aigüe	LC50	2,0 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss	Dossier ECHA
	Algue - Aigüe	ErC50	3,88 mg/l	72h	Pseudokirchnerella subcapitata	Dossier ECHA
	Crustacé - Aigüe	EC50	9,22 mg/l	48h	Daphnia magna	Dossier ECHA
80-15-9 Hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle	Poisson - Aigüe	LC50	3,9 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss	Dossier ECHA
	Algue - Aigüe	ErC50	3,1 mg/l	72h	Pseudokirchnerella subcapitata	Dossier ECHA
	Crustacé - Aigüe	EC50	18,84 mg/l	48h	Daphnia magna	Dossier ECHA

### Persistence et dégradation :

No CAS /Nom Chimique	METHODE	Valeur	Jour	Source	Évaluation
3290-92-4 Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	OECD 301B	53%	28	Dossier ECHA	Le produit n'est pas facilement biodégradable
80-15-9 Hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle	OECD 301B/ ISO 9439 / EWG 92/69 Anhang V, C,4-C	3%	28	Dossier ECHA	Le produit n'est pas facilement biodégradable

### Potentiel de bioaccumulation :

CAS No	CHEMICAL NAME	LOG POW
3290-92-4	Triméthacrylate de propylidynétriméthyle	3.53
80-15-9	Hydroperoxyde de cumène, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle	2.16

**Mobilité dans le sol :** Aucune information disponible

**Autres effets nocifs :** Aucune information disponible

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Élimination des résidus:** Observez également les réglementations nationales. Consultez l'expert local en élimination des déchets à propos de l'élimination des déchets. Les contenants nettoyés peuvent être recyclés.

**Code d'élimination des déchets de résidus / produits non utilisés :**

080409 – Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la fourniture et de l'utilisation (MFSU) des revêtements (peintures, vernis et émaux vitreux), adhésifs, scellants et encre d'impression; déchets de MFSU d'adhésifs et de produits scellant (y compris les produits d'étanchéité); déchets d'adhésifs et produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets du produit usagé :**

080409 – Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la fourniture et de l'utilisation (MFSU) des revêtements (peintures,

vernis et émaux vitreux), adhésifs, scellants et encre d'impression; déchets de MFSU d'adhésifs et de produits scellant (y compris les produits d'étanchéité); déchets d'adhésifs et produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets d'emballage contaminé :**

150110 – Emballage de déchets, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements protecteurs non spécifiés ailleurs ; emballage (y compris les déchets d'emballage municipal collectés séparément); emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses. Classé comme déchet dangereux.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Numéro ONU:** Non réglementé

**Désignation officielle:** Non réglementé

**Classe de danger:** Non réglementé

**Groupe d'emballage:** Non réglementé

**Dangers environnementaux :** Non

**Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :** Hors sujet

**Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement :** Non déterminé

#### 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.**

**Information réglementaires de l'UE :**

- 1993/13/CE (COV) : <2%; Directive COV 2004/42/CE : <20 g/l
- La préparation est dangereuse au sens de la directive 1999/45 / CE.
- Cette préparation est dangereuse au sens du règlement (CE) n ° 1272/2008 [GHS].
- Non soumis au règlement 96/82/CE.
- REACH 1907/2006 Annexe XVII, No 3
- Restrictions d'emploi: respectez les restrictions d'emploi des jeunes.
- Classe de contamination de l'eau (D): 3 - hautement contaminant l'eau

**Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances de ce mélange n'a été réalisée.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Fiche rédigé par:** Tec-N-Tec inc.

**Téléphone:** (514)325-7777

**Date d'émission:** 13-04-2020

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR LES TOUTES DERNIERES DONNEES QUE NOUS POSSEONS QUANT A LA MANIPULATION APPROPRIEE DE CE PRODUIT DANS DES CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION. SI CE PRODUIT N'EST PAS UTILISE CONFORMEMENT A CE QUI EST ETABLI DANS CETTE FICHE OU EST UTILISE AVEC UN AUTRE PRODUIT OU PROCEDE, L'UTILISATEUR ASSUME CE FAISANT TOUTES RESPONSABILITES QUELLES QU'ELLES SOIENT.